



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de la convocation : 17 juillet 2025  
Présents : 10  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

**Etaient présents** : Mmes Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD

**Excusé(s)** : Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DESBORDES, Laurent VACHON

**Pouvoir (s)** : Elisa ABAUX donne pouvoir à André BERTHOMIER  
Mylène COMBEAUD donne pouvoir à Thierry ROLLE MILAGUET  
Yasmine DESBORDES donne pouvoir à Romain DESBORDES  
Laurent VACHON donne pouvoir à Philippe ROSE

**Assistait également** : Elodie FRUCHON

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 39.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rénovation énergétique de la salle polyvalente : validation de l'avant-projet définitif
2. IME les Jaumes Montmorillon : demande de participation financière à un séjour
3. Révision d'un loyer commercial au 6 Rue des Tilleuls : abrogation suite à une erreur de rédaction

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Sont nommés secrétaires de séance** : Sylvie DUDOGNON & Romain DESBORDES

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 8 juillet 2025.

Les procès-verbaux sont approuvés avec 14 voix Pour.

### DELIBERATIONS

#### **1. Délibération n°2025-41 : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'avant-projet définitif (APD) proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est C+M Architectes.

Pour rappel les travaux consistent :

- Pose d'un ITE en panneau stratifié compact.
- Réfection de la couverture de la petite et grande salle en tuiles.
- Changement des menuiseries de l'ensemble de la salle polyvalente.
- Agrandissement de la cuisine dans la petite salle avec accès direct à la grande salle.
- Dépose des plafonds existants dans les salles.
- Isolation des plafonds (300mm) et plaques de plâtre.
- Reprise des revêtements muraux et peintures de la grande salle.

- Mise en place de dalles de faux plafonds avec abaissement du plafond pour réduire le volume à chauffer.
- Mises aux normes des lots techniques (électricité, plomberie, chauffage, mise en place d'une PAC, ventilation)

L'APD présente un coût des travaux à hauteur de 776 450,00 € HT, décomposé comme suit :

|                                         |                        |
|-----------------------------------------|------------------------|
| Lot n° 1 : gros œuvre                   | 49 900,00 €            |
| Lot n° 2 : charpente                    | 45 700,00 €            |
| Lot n° 3 : couverture                   | 125 500,00 €           |
| Lot n° 4 : menuiseries extérieures      | 80 150,00 €            |
| Lot n° 5 : menuiseries intérieures      | 49 200,00 €            |
| Lot n° 6 : plâtrerie isolation          | 65 500,00 €            |
| Lot n° 7 : revêtement de sols et muraux | 51 000,00 €            |
| Lot n° 8 : peinture                     | 67 500,00 €            |
| Lot n° 9 : électricité                  | 64 000,00 €            |
| Lot n° 10 : chauffage ventilation       | 108 000,00 €           |
| Lot n° 11 : plomberie                   | 29 000,00 €            |
| Lot n° 12 : équipement office           | 41 000,00 €            |
| <b>Montant total</b>                    | <b>776 450,00 € HT</b> |

*Philippe ROSE : est-ce qu'on dépose les équipements de la cuisine actuelle ?*

*Thierry ROLLE MILAGUET : il est possible de les faire déposer aux agents et de vendre ce qu'on ne souhaite pas conserver. A nous de réfléchir.*

*Romain DESBORDES : il n'y a que la table inox de la cuisine qui sera réutilisée.*

*Jean CHARRY : le montant de l'équipement d'office correspond à quoi ?*

*Thierry ROLLE MILAGUET : ça comprend tout ce qui reste.*

*Romain DESBORDES : c'est tout ce qui ne peut pas tomber si tu renverse le bâtiment.*

*Christophe SOUCHAUD : l'option 2 la sonorisation, ça comprend quoi ?*

*Romain DESBORDES : il y a les amplis, les enceintes, un charriot, des micros avec fil et sans fil.*

*Bernard ROTUREAU : s'il y a des imprévus, est-ce qu'ils ont vraiment tout regardé ?*

*Thierry ROLLE MILAGUET : le chiffrage est plus fort que le marché, les entreprises cherchent du travail, les offres peuvent aller du simple au double. Le plus gros doute c'est le planning mais l'architecte est confiante. Il ne faut pas que nous on bloque le planning avec nos décisions.*

*Romain DESBORDES : le permis de construire doit être déposé la semaine prochaine. L'architecte nous a dit que plusieurs entreprises pourront travailler en même temps sur le chantier à l'extérieur et à l'intérieur.*

*André BERTHOMIER : des douches dans une salle on marche sur la tête.*

*Romain DESBORDES : j'ai dit ça aussi mais c'est comme ça.*

*Thierry ROLLE MILAGUET : c'est les normes pour un traiteur. Tu perds de la place inutilement.*

*Romain DESBORDES : ils ont prévu dans la future salle de rangement du bois comme il y actuellement dans le local des tables et des chaises. Le lot chauffage a augmenté car il n'est pas possible de mettre des convecteurs dans les pièces d'eau : cuisine et buvette, à la place il y aura des bouches au plafonds.*

*Stéphane QUERRIOUX : le fait que ça soit un architecte de Charente-Maritime est-ce qu'il y aura plus d'entreprise de leur secteur ?*

*Thierry ROLLE MILAGUET : non pas spécialement. On est limite Haute-Vienne et Charente donc il peut y avoir des entreprises voisines.*

*Philippe ROSE : au niveau des options, on ne peut pas vraiment en enlever.*

*Thierry ROLLE MILAGUET : on aurait pu en enlever mais pour avoir en avoir discuté il vaut mieux les mettre dans le marché et les retirer après.*

*Bernard ROTUREAU : c'est possible de les retirer ?*

*Thierry ROLLE MILAGUET : oui parce que c'est des options.*

*Christophe SOUCHAUD : les entreprises seront soumissionnées sur les options ?*

*Thierry ROLLE MILAGUET : oui les entreprises qui répondront quand il y a aura des options devront y répondre.*

*Philippe ROSE : au niveau des subventions, qu'est-ce qu'on peut espérer ?*

*Thierry ROLLE MILAGUET : pour l'Etat de la DETR/DSIL et Energies Vienne.*

*André BERTHOMIER : il y a quand même de l'argent derrière il ne faut pas enlever les options.*

*Thierry ROLLE MILAGUET : il y aura peut-être un petit emprunt à contracter.*



Philippe ROSE : il y aura l'emprunt à taux 0% à rembourser aussi.

Bernard ROTUREAU : l'emprunt à taux 0% est de quelle durée ?

Thierry ROLLE MILAGUET : c'est modulable, tu commences à rembourser 2 ans après la réception de tes travaux. La durée est définie en fonction du montant que tu demandes.

Christophe SOUCHAUD : sur la période on aura peut-être d'autre emprunt qui se termineront.

**VOTE :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal :**

- valide l'Avant-Projet Définitif (APD) tel que présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux sous forme de procédure adaptée
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de ces partenaires financiers sur la base du coût d'opération validé par la présente délibération
- autorise M. le Maire, ou le 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'empêchement, à signer tous documents relatifs à cette affaire

**2. Délibération n°2025-42 : IME LES JAUMES MONTMORILLON : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A UN SEJOUR**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'IME « Les Jaumes » - Montmorillon demande une participation financière pour un jeune résidant sur la commune à un séjour au Lac de Saint Pardoux qui se déroulera du 10 au 12 septembre 2025.

**VOTE :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal :**

- attribue à l'I.M.E. « Les Jaumes » de Montmorillon une subvention de 100 € pour ce séjour ;
- donne tous pouvoir à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**3. Délibération n°2025-43 : ABBROGATION DE LA DELIBERATION 2025-33 DU 19 JUIN 2025 : BATIMENT COMMERCIAL « PHARMACIE » SIS AU 6 RUE DES TILLEULS REVISION D'UN LOYER COMMERCIAL**

Vu la délibération du 19 juin 2025 n°2025-33 donnant un avis favorable à une augmentation de 1,14 %, applicable dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour le loyer du bâtiment commercial « Pharmacie » - située au 6 Rue Tilleuls 86430 ADRIERS ;

Compte tenu d'une erreur matérielle dans le calcul du montant du loyer de la délibération suscitée, il est nécessaire d'abroger la délibération du 19 juin 2025 n°2025-33.

Monsieur le Maire rappelle que le bail commercial stipule que la révision du loyer doit avoir lieu tous les 3 ans et propose une révision de celui-ci perçu par la commune.

Il donne lecture à l'assemblée, de l'indice de référence des loyers commerciaux du 4<sup>ème</sup> trimestre paru au Journal Officiel et du loyer actuel du bâtiment commercial « Pharmacie » - située au 6 Rue Tilleuls 86430 ADRIERS qui s'élève actuellement à 550 € ht soit 660 € ttc sans les charges.

**VOTE :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## Le Conseil Municipal :

- abroge la délibération n° 2025-33 du 19 juin 2025 ;
- donne un avis favorable à l'augmentation de 1,14 %, applicable dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour le loyer du bâtiment commercial « Pharmacie » - située au 6 Rue Tilleuls 86430 ADRIERS pour un montant de 556,27 € ht soit 667,52 € ttc sans les charges ;
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer tous documents afférents à cette affaire ;

## QUESTIONS DIVERSES

### ✓ **Dates des réunions**

Conseil Municipal : mardi 16 septembre à 20 h 30

### ✓ **Point commissions**

⇒ **Bâtiments :**

Rénovation d'un logement : choix de la couleur de l'ITE (Chambord).

Logement : envisager des travaux d'amélioration (cuisine, VMC, salle de bain...) dans un logement que nous avons récupéré en mai pour essayer d'attirer des familles.

Projet panneaux photovoltaïque toiture école : accord de SRD pour le raccordement en 2031. Le CRER souhaite savoir si la commune poursuit son projet. Si la commune décide d'arrêter le projet au moment des différentes études, elle aura à sa charge les frais. Si les études montrent que le projet n'est pas possible, les frais seront à la charge du CRER. Après discussion, il est décidé de poursuivre le projet.

Garderie : devis en attente pour des rideaux.

⇒ **Voirie :**

Marquage au sol : valider le devis

Programme 2025 : en cours de réalisation mais avec quelques retards.

Inondation Rue du Bois du Pic : lors de la dernière averse, les eaux se sont déversées dans un garage. Le service travaux public du SIMER et le Département se sont réunis pour trouver une solution. Des travaux vont avoir lieu rapidement pour reprendre la route devant cette habitation.

Chemin communal : beaucoup de chemin sont bouchés et le tracteur du service technique ne peut plus passer. Voir s'il n'est pas possible de prévoir chaque année au budget une enveloppe pour réaliser l'entretien.

⇒ **Assainissement :**

Pompe station du bourg : la pompe de la station du bourg vient d'être remplacée par la Société FOURNIE.

⇒ **Culture – Communication - Fleurissement :**

Bal renaissance : annulé

Bannière église : la restauration est terminée. Une animation avec la CCVG et les ateliers PINTON aura lieu dans le mois d'octobre. Il est prévu de convier SOREGIES dans le cadre de l'attribution de la subvention.

Cinéma plein air : samedi 9 août, prévoir l'accueil des techniciens, des food-trucks. La buvette sera gérée par le club de foot.

### ✓ **Syndicat de collège**

Demande d'une nouvelle subvention de 283,69 €.

✓ **Maisonnée**

Sollicitation d'un particulier pour l'utilisation du four. Transfert de la demande à la Présidente de La Maisonnée.

**Situation financière arrêtée à la date du Jeudi 24 Juillet 2025.**

Balance d'entrée : 151 240,92 €

Recettes : 454 808,34 €

Dépenses : 439 541,14 €

Solde au 24/07/2025 : 166 508,12 €

**La séance est levée à 22 h 51.**

**Les secrétaires de séance**

Sylvie DUDOGNON



Le Maire,  
Thierry ROLLE MILAGUET



Romain DESBORDES



